

ARCHIVES HISTORIQUES DE LA COMMISSION

COLLECTION RELIEE DES
DOCUMENTS "COM"

COM (75)682

Vol. 1975/0248

Disclaimer

Conformément au règlement (CEE, Euratom) n° 354/83 du Conseil du 1er février 1983 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO L 43 du 15.2.1983, p. 1), tel que modifié par le règlement (CE, Euratom) n° 1700/2003 du 22 septembre 2003 (JO L 243 du 27.9.2003, p. 1), ce dossier est ouvert au public. Le cas échéant, les documents classifiés présents dans ce dossier ont été déclassifiés conformément à l'article 5 dudit règlement.

In accordance with Council Regulation (EEC, Euratom) No 354/83 of 1 February 1983 concerning the opening to the public of the historical archives of the European Economic Community and the European Atomic Energy Community (OJ L 43, 15.2.1983, p. 1), as amended by Regulation (EC, Euratom) No 1700/2003 of 22 September 2003 (OJ L 243, 27.9.2003, p. 1), this file is open to the public. Where necessary, classified documents in this file have been declassified in conformity with Article 5 of the aforementioned regulation.

In Übereinstimmung mit der Verordnung (EWG, Euratom) Nr. 354/83 des Rates vom 1. Februar 1983 über die Freigabe der historischen Archive der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft und der Europäischen Atomgemeinschaft (ABl. L 43 vom 15.2.1983, S. 1), geändert durch die Verordnung (EG, Euratom) Nr. 1700/2003 vom 22. September 2003 (ABl. L 243 vom 27.9.2003, S. 1), ist diese Datei der Öffentlichkeit zugänglich. Soweit erforderlich, wurden die Verschlussachen in dieser Datei in Übereinstimmung mit Artikel 5 der genannten Verordnung freigegeben.

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

COM(75) 682 final

Bruxelles, le 22 décembre 1975

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL
SUR LA GESTION DE LA COOPERATION FINANCIERE
ET TECHNIQUE POUR LES PAYS, TERRITOIRES ET
DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER EN 1974

COM(75) 682 final

I. VUE D'ENSEMBLE

La présente note est consacrée à la gestion de la coopération financière et technique en faveur des Pays, Territoires et Départements d'Outre-Mer pendant l'année 1974, quatrième année de l'association de ces pays à la Communauté aux termes de la décision 70/549/CEE du Conseil en date du 29.9.1970.

Le montant total des engagements nouveaux pris en 1974 en faveur des PTDOM, sur la base de ladite décision, s'est élevé à 18,833 mio u.o., auxquels s'ajoutent 380.000 u.c. engagées sur le 2e FED, soit au total 19,213 mio u.o., dont 14,113 mio de subventions et 5,10 mio pour deux prêts à des conditions spéciales ayant fait l'objet d'avis favorables de la BEI.

A titre de comparaison, on rappellera que les engagements s'élevaient à

12,4 mio u.o. en 1971
15,6 mio u.o. en 1972
et 16 mio u.o. en 1973.

Les engagements de 1974 sont donc en nette hausse par rapport aux années précédentes.

Au total, sur les 72 mio u.o. de ressources du FED prévus pour une période quinquennale, en faveur des PTDOM, 59 mio ont été engagés, soit près de 82 % (cf annexe 2).

Par contre, malgré les efforts qu'elle n'a cessé de déployer, la BEI pour les raisons exposées dans sa note du 20 décembre 1974 (cf note T/13/75 du 8 janvier 1975 du Secrétariat du Conseil) n'a pas encore trouvé de projets susceptibles d'être financés sur ses ressources propres.

Les engagements de 1974 ont surtout concerné l'infrastructure économique et la production rurale. Il faut signaler de façon particulière l'orientation des financements vers les projets intéressant la partie la plus défavorisée de la population en ce qui concerne les territoires dont le niveau de vie moyen est déjà relativement élevé. Cette orientation s'est dégagée à l'occasion de l'instruction d'un projet intéressant la Nouvelle Calédonie (cf. chap. II, § 5).

Le prochain rapport (à établir en 1976) concernant la gestion de la coopération financière et technique en 1975 pour les PTDOM présentera un bilan d'ensemble de la période quinquennale.

II. INVESTISSEMENTS ET COOPERATION TECHNIQUE LIEE

1. Répartition géographique

Les engagements de 1974 ont surtout concerné les pays d'outre-mer néerlandais: 15,219 mio u.o., alors que les territoires et départements d'outre-mer français ont reçu 3,614 mio u.o. (cf annexe 1).

Pour ces derniers, deux engagements nouveaux, concernant les investissements d'infrastructure économique, ont intéressé le territoire de Wallis et Futuna et le département de la Guadeloupe. Pour les POM néerlandais, trois décisions ont concerné respectivement un projet de production rurale au Surinam, un projet d'infrastructure et un projet d'enseignement aux Antilles. En outre, trois actions de coopération technique liée ont intéressé les Antilles et une le Surinam.

Au 31 décembre 1974, les interventions cumulées intéressant les POM néerlandais, d'une part, et les TDOM français, d'autre part, étaient pratiquement équilibrées en volume financier: 29,214 mio u.o. pour les premiers, 29,821 mio u.o. pour les seconds.

2. Répartition sectorielle

Le secteur de l'infrastructure économique a bénéficié de 46 % des engagements, pour 3 projets dont deux particulièrement importants en volume.

Aux Antilles Néerlandaises, l'extension de l'aéroport de Curaçao a reçu un financement combiné totalisant 5,4 mio u.o. +

1,02 mio u.o. en subvention,

4,38 mio u.o. en prêt spécial.

à conditions spéciales

./.

Ce projet est destiné à permettre l'utilisation de l'aéroport pour les "jumbo-jets" qu'ont mis en service plusieurs compagnies aériennes desservant Curaçao, et ainsi, l'extension du tourisme qui est l'une des bases de l'économie antillaise.

L'aide communautaire concerne principalement les travaux d'extension tels que l'aménagement d'une piste de dégagement, l'extension de l'aire de stationnement, l'extension du système de drainage des pistes, du réseau d'éclairage, du système de marquage, ainsi que la construction d'un tronçon routier assurant une deuxième liaison directe de l'aéroport avec le réseau routier de l'île. Elle est complétée par un financement de l'aide bilatérale néerlandaise, destiné principalement à l'extension de l'aérogare et à l'aménagement des équipements pour l'atterrissage automatique (Instrument landing system).

Le prêt spécial absorbe la totalité des crédits prévus à ce titre sur le 3e FED pour la zone néerlandaise et est consenti aux conditions suivantes:

durée 30 ans

différé 10 ans

intérêt 3 %.

A la Guadeloupe, l'amélioration du port de Pointe-à-Pitre bénéficie également d'un financement combiné totalisant 2,908 mio u.o., dont 2,188 de subvention et 0,720 de prêt spécial aux conditions suivantes:

durée 25 ans

différé 5 ans

intérêt 3 %.

Ce financement a pour but la construction d'un nouveau poste à quai pour marchandises, l'aménagement d'aires de stockage, et la réalisation de travaux annexes, l'ensemble étant destiné à permettre au port, qui est le plus important de la Guadeloupe, de fonctionner dans des conditions normales d'exploitation et de rendement, rendues jusque-là impossibles par la pénurie et l'éloignement des hangars et terre-pleins par rapport aux quais.

Le contrat de financement a été signé début juin avec le département de la Guadeloupe par la Commission et la Banque en qualité de mandataire de la Communauté.

Dans le territoire de Wallis et Futuna, la construction de la piste Vele-Poi (Futuna) bénéficie d'une subvention de 366.000 u.o. Il s'agit de continuer la piste circulaire liant toutes les parties habitées de l'île, piste dont un tronçon (Vele-Sigave) a été réalisé sur crédits 2^e FED.

A ces investissements il faut ajouter plusieurs actions de coopération technique liée concernant des surveillances de travaux routiers, portuaires et aéronautiques aux Antilles Néerlandaises (125.000 u.o. au total) et l'envoi d'experts pour la préparation de projets routiers au Surinam (45.000 u.o.).

Le secteur de la production rurale a été représenté par un seul projet, mais d'un volume financier important, celui du barrage de Stondansie au Surinam qui a bénéficié d'une subvention de 7,878 mio u.c. Ce seul projet représente 41 % du total des engagements pris en 1974. Le barrage est destiné à augmenter pendant la saison sèche les disponibilités en eau d'irrigation - dont la pénurie constitue pratiquement le seul facteur limitant la riziculture dans la zone côtière du nord-ouest du Surinam - et est situé à Stondansie sur la rivière Nickerie. Réalisé en terre, ce barrage mesurera 1200 m de longueur et 24 m de hauteur et créera une retenue d'eau de 1 milliard de mètres cubes. Ceci permettra d'améliorer l'irrigation sur 10.000 ha de rizières existantes et de mettre en valeur 16.000 ha de rizières nouvelles, sur lesquelles la maîtrise de l'eau obtenue grâce au barrage permettra la double culture annuelle. L'aménagement des nouveaux périmètres sera réalisé sur financement national avec la participation du secteur privé. On estime que, vers 1985, ces périmètres accroîtront d'environ 100.000 t/an la production surinamaïse destinée à l'exportation et que les nouveaux emplois ainsi créés pour la culture du paddy et l'usinage du riz seront environ 2000, ce qui doit contribuer à une meilleure utilisation sur place de la force de travail disponible dans les campagnes.

La Communauté a déjà financé dans cette même région, sur les crédits du 1^{er} FED, l'aménagement d'un polder de 10.000 ha (Europolder), ainsi que la construction d'un barrage de retenue sur la rivière Nanni.

Le secteur social est également intéressé par un seul projet, qui bénéficie d'une subvention de 1,436 mio u.o. (soit 8 % du total des engagements): la construction et l'équipement d'une école technique secondaire à Seroe Blanco (île d'Aruba) aux Antilles Néerlandaises. Le projet est destiné à permettre aux élèves de l'enseignement secondaire d'Aruba (ce niveau d'enseignement a été introduit dans l'île en 1969), actuellement accueillis dans les locaux d'une école primaire elle-même surpeuplée, de participer aux cours dans des conditions normales, par la construction et l'équipement d'un bâtiment qui leur sera réservé.

L'école technique secondaire est d'une importance vitale pour Aruba, où il existe une pénurie aigüe de techniciens de niveau secondaire, pour lesquels les débouchés sont assurés sur place et même à Curaçao. Depuis 1971, des cours de formation d'enseignants techniques fonctionnent, ce qui permettra le remplacement progressif des enseignants fournis par l'aide bilatérale néerlandaise.

A ce projet il convient d'ajouter diverses actions de coopération technique liée: étude d'écoles hôtelières aux Antilles Néerlandaises (222.000 u.c.), assistance technique au service des Travaux Publics du Surinam pour la réalisation de bâtiments financés par le FED (84.000 u.c.).

3. Utilisation des investissements terminés

En 1974, la Commission a recueilli certains renseignements sur l'utilisation de plusieurs projets agricoles, dont ceux de Nickerie et Tijgerkreek au Surinam, en ce qui concerne les PTOM.

La création de ces polders devait notamment permettre l'attribution de nouvelles terres à de petits exploitants, pour freiner les migrations vers les villes qui ne peuvent pas offrir suffisamment d'emplois. Les informations et renseignements sur l'utilisation de ces deux réalisations ne sont pas encore suffisants pour apprécier complètement leurs incidences économiques. Cependant, les résultats paraissent très prometteurs, car on a déjà pu constater une élévation du niveau de vie des agriculteurs.

./.

4. Exécution des aides

L'accélération constatée ces dernières années dans l'exécution des projets en cours s'est confirmée au cours de l'exercice 1974. En effet, le montant des marchés, contrats et devis conclus au terme de l'année 1974 a atteint 89 millions u.c., soit une augmentation de 25 millions u.c. par rapport à l'exercice précédent, pour l'ensemble des trois FED (cf annexe 3 pour la situation du 3e FED).

Cette accélération dans l'exécution des projets trouve une expression corrélatrice dans l'accroissement du volume des paiements qui, à la fin de l'exercice 1974, a atteint 64 millions u.c. contre 47 millions l'année précédente, soit une augmentation de plus de 35 %.

5. Choix des nouveaux projets

Dans les DOM/TOM ayant un niveau de PIB/habitant relativement élevé, on s'oriente, pour les interventions à financer par l'aide communautaire, vers des projets concernant moins l'ensemble du DOM ou TOM intéressé que la partie la plus défavorisée de sa population.

C'est ce qu'a montré par exemple le cas du projet de route Moindou-Bourail en Nouvelle-Calédonie route à laquelle le Territoire attachait une grande priorité, considérant qu'il s'agissait d'une intervention à caractère quasi-social qui ne profiterait guère aux grandes sociétés minières (dont les matériels et produits sont transportés par bateau), mais plutôt aux populations locales (desserte d'une zone très peuplée, transport de voyageurs et de biens de consommation). Le projet ayant été présenté au Comité du FED en 1974 pour un financement mixte par subvention et par prêt à des conditions spéciales, ce Comité n'a pas accepté de considérer favorablement la partie de l'intervention communautaire par aide non remboursable. Les autorités territoriales ayant obtenu un prêt d'un organisme français pour le montant prévu initialement par subvention, ce projet a été soumis à nouveau au Comité du FED par la Commission en avril 1975 et a reçu un avis favorable pour la proposition concernant le financement par prêt à conditions spéciales. Une délégation du Territoire, venue entretemps à Bruxelles, a indiqué que ce TOM se proposait à l'avenir de présenter à la Commission surtout des projets sociaux.

III. COOPERATION TECHNIQUE GENERALE

Programmes de formation

L'aide communautaire en matière de formation, qui comprend, d'une part, des actions liées à un investissement, et d'autre part, des actions autonomes, a comme par le passé revêtu quatre formes différentes :

- les projets spécifiques de formation;
- l'envoi de formateurs relevant de l'enseignement;
- les bourses d'études et de stages;
- les stages et sessions de perfectionnement dans les services de la Commission.

Les interventions dans ce domaine pour les PTDOM se sont limitées pour l'année 1973/74 à l'attribution de bourses d'études et de stages et de bourses d'enseignement par correspondance.

Bourses d'études et de stages

La Communauté en 1973/74 a poursuivi ses actions de formation dans le cadre du programme pluriannuel de bourses mis en place en 1972.

Au cours de l'année académique 1973/74, 79 bourses d'études et de stages ont été octroyées à des ressortissants PTDOM contre 66 en 1972/73.

Le nombre de boursiers provenant de la zone néerlandaise (Antilles Néerlandaises et Surinam) est passé de 63 en 1972/73 à 78 en 1973/74. (voir annexe No. 4). Tous ces boursiers sont affectés aux Pays-Bas.

Le nombre de boursiers surinamais est passé de 30 en 1972/73 à 20 en 1973/74. Le Gouvernement surinamais a décidé de prendre à sa charge à partir de septembre 1974 tous les boursiers surinamais affectés aux Pays-Bas et d'utiliser le reliquat du programme pluriannuel de bourses destiné aux ressortissants surinamais pour la formation au Surinam même. Les demandes pour des formations sur place ne sont pas encore parvenues aux services de la Commission.

La répartition des bourses par secteur de formation est la suivante (cf. annexe No. 5):

Economie	8 bourses	(10 %)
Agriculture	10 "	(13 %)
Technique	33 "	(42 %)
Santé	13 "	(16 %)
Divers	15 "	(19 %)
	79	(100 %)

Bourses de formation par correspondance

On compte pour l'année 1973/74 6 bénéficiaires de ces bourses, répartis comme suit:

Pays d'origine:

Comores : 1

Nouvelle Calédonie : 1

Polynésie française : 1

St. Pierre et Miquelon: 3

6

Secteurs de formation: Economie: 2

Agriculture: 1

Technique: 3

6

Répartition par pays et par secteur des décisions d'engagement prises
en 1974 en faveur des PTDom au titre du 3e FED
(en milliers U.C.)

	Production rurale	Infrastructure économique	Développement social	Coopération technique	Frais de gestion	Total
<u>Zone néerlandaise</u>	<u>7.878</u>	<u>5.020</u>	<u>1.436</u>	<u>476</u>	<u>409</u>	<u>15.219</u>
Antilles		5.020	1.436	347	173	6.976
Sarinam	7.878			129	236	8.243
dont subventions prêts	7.878	1.020 4.000	1.436	476	409	11.219 4.000
<u>Zone française</u>		<u>3.274</u>			<u>340</u>	<u>3.614</u>
Nouvelle Calédonie					50	50
Polynésie					30	30
Wallis Futuna		366			20	386
Guadeloupe		2.908			180	3.088
Réunion					60	60
dont subventions prêts		2.554 720			340	2.894 720
Total	7.878	8.294	1.436	476	749	18.833
dont subventions prêts	7.878	3.574 4.720	1.436 1.	476	749	14.113 4.720

Récapitulation des crédits engagés en faveur des PEDOM au titre du 3e FED

- Situation au 31.12.1974 -

(en milliers U.C.)

	INVESTISSEMENTS ECONOMIQUES ET SOCIAUX					COOPERA- TION TECHNIQUE LIEE	COOP. TECHN. GEN.		AIDE A LA COMM. ET A LA PROMOTION DES VEN- TES	FRAIS DE GESTION	TOTAL
	Subven- tions	Prêts spéciaux	Bonifica- tions d' intérêts	Contribu- tions for- mation cap. risq.	TOTAL		Formation et Perfec- tionnement	Autres actions			
MARS ET ISSAS	1.549	-	-	-	1.549	-	-	-	-	-	1.549
FILLES NEERLANDAISES	5.924	4.000	-	-	9.924	1.000	550	-	-	714	12.188
MORIS	3.745	-	-	-	3.745	-	-	-	-	-	3.745
MADELOUPE	3.808	720	-	-	4.528	320	-	-	-	610	5.458
MAINE	2.584	-	-	-	2.584	-	-	-	-	-	2.584
GUINÉE	3.616	630	-	-	4.246	-	-	-	-	-	4.246
NOUVELLE CALEDONIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	170	170
INDONÉSIE FRANCAISE	2.881	-	-	-	2.881	-	-	-	-	35	2.916
INDONÉSIE	6.392	1.796	-	-	8.188	-	-	-	-	234	8.422
LA PIERRE ET MICHELON	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	15
LAO	15.232	-	-	-	15.232	553	550	-	-	691	17.026
LAOS ET FUTUNA	681	-	-	-	681	-	-	-	-	35	716
TOTAL	46.412	7.146	-	-	53.558	1.873	1.100	-	-	2.504	59.035

Situation statistique au 31.12.1974 de l'exécution des
aides financières sur le 3e FED et les ressources
propres de la BEI

PTDOM

en 000 U.C.

	Marchés, devis, contrats	Paielements
<u>3ème FED</u>		
<u>Subventions</u>		
- Investissements	21.969	10.222
- Assistance technique liée	1.386	983
- Promotion commerciale	-	-
- Aides exceptionnelles	-	-
- Coopération technique générale	553	162
- Frais administratifs, contrôle délégué et technique	1.857	1.838
	25.765	13.205
Bonifications d'intérêts	-	-
Total subventions	25.765	13.205
<u>Aides remboursables</u>		
- Prêts spéciaux	7.146	1.069
- Capitaux à risques	-	-
TOTAL 3ème FED	32.911	14.274
<u>BEI</u>		
Prêts ordinaires	-	-
TOTAL GENERAL	32.911	14.274

Répartition des boursiers ressortissants des PTDOM
1973/1974 par pays d'origine et d'affectation

Pays d'origine \ Pays d'affectation	France	Pays-Bas	TOTAL (origine)
Antilles néerlandaises	-	58	58
Nouvelle Calédonie	1	-	1
Surinam	-	20	20
Total (affectation)	1	78	79

Répartition des boursiers ressortissants des PTDOM 1973/1974
par pays d'origine et par secteur de formation

Pays d'origine	Secteurs de formation					TOTAL
	Economie	Agriculture	Technique	Santé	Divers *	
Antilles Néerlandaises	5	1	25	12	15	58
Nouvelle Calédonie	-	-	1	-	-	1
Surinam	3	9	7	1	-	20
Total (secteurs de formation)	8	10	33	13	15	79
Pourcentage	10	13	42	16	19	100,0

* Régentes ménagères